



Banque Richelieu
FRANCE

CONDITIONS TARIFAIRES

À compter du 30 septembre 2021



Cette brochure présente les conditions tarifaires appliquées aux principaux services bancaires proposés à la Clientèle de Banque Richelieu France. Cette dernière n'est pas exhaustive et votre banquier privé se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sauf mention contraire, notre tarification vous est communiquée toutes taxes comprises (TTC) au taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en vigueur à la date du 30 septembre 2021 (TVA de 20%). Toute modification de la TVA sera répercutée à la clientèle. En outre le taux de TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport à votre lieu de résidence fiscale. Tous les pourcentages indiqués sont arrondis au centième supérieur.

Ce guide tarifaire remplace toutes les conditions tarifaires antérieures. Les tarifs présentés sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sous réserve d'une information préalable.



EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
Ouverture, transformation, clôture	5
Relevés de compte	5
Tenue de compte	5
Services en agence	5
Opérations de change	5
BANQUE À DISTANCE	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	6
Cartes	6
Virements	7
Prélèvements/TIP	7
Chèques	7
Dates de valeur	7
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	8
Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière	8
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	8
Commission d'intervention	8
Opérations particulières	8
Incidents de paiement	8
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	9
Découverts	9
Crédits à la consommation	9
Crédits immobiliers	9
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	9
Épargne bancaire	9
Placements financiers	10
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	13
RÉSOUTRE UN LITIGE	14

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Récapitulatif des tarifs des principaux produits, services et opérations de banque au quotidien

Pour plus de transparence et vous permettre de comparer les tarifs des banques, Banque Richelieu France vous communique dans l'extrait présenté ci-dessous les conditions tarifaires qu'elle applique à la liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement identifiés par le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) <i>Hors coût du fournisseur d'accès Internet, variable selon opérateur.</i>	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Non proposé
Tenue de compte personne physique	500 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Non proposé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	
• Capitol Infinite Club Visa	500 € / an
• Capitol Elite Club Mastercard	500 € / an
• Capitol Gold Visa	130 € / an
• Capitol Gold Mastercard	130 € / an
Fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique	Non proposé
Retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euros dans la zone euro et hors zone euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Non proposé
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
• en agence (par virement)	Gratuit
• par Internet	Non proposé
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention (par opération)	Gratuit

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Compte courant, compte titres	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire au sens de l'article L. 312-1-7 du code monétaire et financier	Gratuit
<i>(prise en charge des formalités administratives de changement de domiciliation bancaire à l'ouverture de compte). Pour plus d'information sur ce service, nous vous invitons à vous reporter au «guide de la mobilité», disponible sur notre site Internet.</i>	
Délivrance de la liste des opérations automatiques et récurrentes <i>(document remis au client, à sa demande, lors de la clôture de son compte)</i>	Gratuit
Clôture de compte titres	125 €

RELEVÉS DE COMPTE ⁽¹⁾

Relevé de compte mensuel	Gratuit
Relevé de portefeuille titres mensuel ou trimestriel	Gratuit
Récapitulatif annuel des frais bancaires	Gratuit

TENUE DE COMPTE

Délivrance d'un IBAN	Gratuit
Frais de tenue de compte personne physique	500 €
Frais de tenue de compte personne morale	1 000 €
Frais de tenue de compte inactif ⁽²⁾ <i>(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)</i>	30 € / an
Frais de circularisation (commissaires aux comptes) <i>Pour personnes morales</i>	150 €

SERVICES EN AGENCE

Opérations de caisse

Versement d'espèces	Service non fourni
Retrait d'espèces dans nos locaux à Paris, à titre exceptionnel, sans émission de chèque, avec un minimum de 5 000 € Prévenir 72 h à l'avance	2,5 % du montant de l'opération (125 € min)

Frais de dossier de succession ⁽³⁾

0,60 % de l'actif successoral domicilié dans nos livres	120 € min / 1 000 € max
---	--------------------------------

Frais de recherche de documents

Frais de recherche ≤ 12 mois	Gratuit
Frais de recherche > 12 mois	150 € min

Duplicata de document

≤ 12 mois	18 € / document
> 12 mois	Sur devis

Frais de recherche de transaction

45 €

OPÉRATIONS DE CHANGE ⁽⁴⁾

≤ 100 000 €	0,40 %
> 100 000 €	0,25 %

⁽¹⁾ Inclus dans les relevés intitulés «Situation de fortune»

⁽²⁾ Hors compte titres

⁽³⁾ Arrondi à l'euro supérieur

⁽⁴⁾ Non soumis à la TVA

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet et application mobile) (les « services à distance »)

Abonnement au service de consultation des comptes	Gratuit
Abonnement au service des relevés électroniques	Gratuit

Seuls les coûts de connexion à Internet sont à la charge du client (variable selon opérateur).

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES ⁽¹⁾

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) ⁽²⁾

Cotisation carte Capitol Infinite Club Visa	500 € / an
Cotisation carte Capitol Elite Club Mastercard	500 € / an
Cotisation carte Capitol Gold Visa	130 € / an
Cotisation carte Capitol Gold Mastercard	130 € / an

Services divers cartes

Remplacement de carte	28 €
Réédition du code confidentiel	28 €
Réédition et expédition du code confidentiel en urgence	50 €
Opposition (blocage) pour vol ou perte	Gratuit
Mise en place d'un plafond exceptionnel	Gratuit
Mise en place d'un plafond exceptionnel en urgence Sous 48 heures	50 €

Frais expédition toutes cartes (en recommandé) **Frais postaux en vigueur**

Paie ment par carte et retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (DAB)

Zone euro et hors zone euro

Frais par retrait d'espèces à un DAB	Gratuit
Paie ment par carte, opérations libellées en euros	Gratuit

⁽¹⁾ Sous réserve des conditions commerciales en vigueur.

⁽²⁾ Non soumise à la TVA.

VIREMENTS ⁽²⁾

Frais par virement occasionnel

Émission d'un virement interne (compte à compte)	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (avec coordonnées correctes du bénéficiaire)	Gratuit
Émission d'un virement non SEPA (avec coordonnées correctes du bénéficiaire)	Gratuit
Réception d'un virement SEPA	Gratuit
Réception d'un virement non SEPA	Gratuit

Frais par virement permanent

Mise en place d'un virement permanent	Gratuit
Émission d'un virement interne (compte à compte)	Gratuit
Émission d'un virement SEPA	Gratuit
Émission d'un virement non SEPA	Gratuit
Réception d'un virement SEPA	Gratuit
Réception d'un virement non SEPA	Gratuit

Frais par virement personne morale

Nous consulter

PRÉLÈVEMENTS/TIP

Paielement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Paielement de titre interbancaire de paielement (TIP)	Gratuit
Opposition sur prélèvement SEPA	Gratuit

CHÈQUES

Remise de chèque(s)	Gratuit
Mise à disposition de chéquier à la Banque ⁽¹⁾	Gratuit
Envoi de chéquier (en recommandé) ⁽¹⁾	Frais postaux en vigueur
Émission d'un chèque de la banque	Gratuit
Paielement d'un chèque	Gratuit
Remise de chèques étrangers libellés en euros ^{(2) (3)}	Gratuit
Remise de chèques étrangers libellés en devises autre que dollars ^{(2) (3)}	Nous consulter
Photocopie d'un chèque émis ⁽²⁾ encaissé ≤ 12 mois	Gratuit
encaissé > 12 mois	15 € / chèque

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs. Elle intègre le délai nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

Principales dates de valeur

J = Jour d'exécution ⁽⁴⁾

Versement/retrait d'espèces	J
Virement interne (compte à compte)	J
Virement SEPA	J
Virement non SEPA au débit	J
Virement non SEPA au crédit	J
Remise de chèque(s) ⁽⁵⁾	J + 1
Paielement de chèque(s)	J

⁽¹⁾ Sous réserve des conditions commerciales en vigueur.

⁽²⁾ Hors frais de correspondant.

⁽³⁾ Sous réserve de crédit ferme.

⁽⁴⁾ Sous réserve de la réception de l'instruction client avant l'heure limite acceptée.

⁽⁵⁾ Sauf bonne fin. Pour les chèques étrangers libellés en euros, délais supplémentaires applicables.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE⁽¹⁾

Cotisation mensuelle	3 €
Plafond mensuel des frais d'incident	17 €

L'offre comprend les services visés à l'article R. 312-4-3 du code monétaire et financier.

⁽¹⁾ Offre réservée aux clients en situation de fragilité financière au sens de l'article L. 312-1-3 du code monétaire et financier.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque, en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, absence ou insuffisance de provision...)	Gratuit
--	----------------

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie administrative à tiers détenteur :	
• Commission proportionnelle (% du montant dû)	10%
• Minimum	30 €
• Maximum	100 €
Frais par saisie-attribution, saisie-conservatoire et saisie de valeurs mobilières	100 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Carte	
Opposition (blocage) de la carte par la Banque	25 €
Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte	25 €
Opposition (blocage) de la carte par la Banque pour utilisation abusive du droit d'opposition du porteur de carte	40 €

Virement/Prélèvement (par opération)

Non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	20 €
Rejet de prélèvement pour défaut de provision	20 €

Chèque

Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	25 €
Opposition chèque par l'émetteur	25 €
Opposition chéquier(s) ou série de chèques par l'émetteur	25 €
Forfait par chèque rejeté pour défaut de provision	
Chèque ≤ 50 €	25 €
Chèque > 50 €	50 €
Forfait par chèque rejeté pour un motif autre que le défaut de provision	25 €

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS ⁽¹⁾

Les taux appliqués dépendent de la nature du crédit (découvert en compte, facilité de caisse, crédit).
Les conditions de nos concours s'inscrivent dans le cadre de la réglementation relative au taux d'usure.
Les échelles d'agios sont disponibles sur simple demande.

DÉCOUVERTS

Découvert autorisé

Nous consulter

Découvert non autorisé ⁽²⁾

TBB ⁽³⁾ + 6 % ⁽⁴⁾
(dans la limite du taux de l'usure calculé
et publié par la Banque de France)

Lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

25 €

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS

Nous consulter

Frais de dossier :

- Commission proportionnelle (% du montant dû) **0,40 %**
- Minimum **1 000 €**

⁽¹⁾ Ceci ne constitue en aucune façon une offre de crédit ou de découvert.

⁽²⁾ Tout découvert doit faire l'objet d'une autorisation préalable de Banque Richelieu France.

⁽³⁾ Le taux de base bancaire correspond au taux de base de Banque Richelieu France (soit, à titre d'exemple, 6,6% au 01/01/2021) et peut évoluer selon les tendances du marché monétaire.

⁽⁴⁾ Non soumis à la TVA.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Nous consulter

Concernant notre offre de gestion ci-après détaillée, il est entendu que, pour chacune des offres, sont dus les coûts et charges suivants :

- ▶ OPC : frais de gestion annuels, frais éventuels imposés par les dépositaires ou les droits acquis (droits d'entrée et de sortie) aux OPC et autres frais facturés aux OPC, selon prospectus ou DICI.
- ▶ Impôts et taxes imposés par certains marchés étrangers.
- ▶ Commissions d'exécution, frais d'intermédiation et taxes de transaction financière (TTF) le cas échéant.
- ▶ Frais de change (voir p.5).
- ▶ Commissions liées à la distribution de produits structurés : entre 0,1 % et 4,0 % du montant de l'émission. Ces informations sont communiquées avant la souscription de chaque produit.

Informations relatives à la commercialisation des OPC

Dans certains cas, Banque Richelieu France, en sa qualité de distributeur de titres financiers (hors gestion sous mandat), peut être amenée à percevoir des rétrocessions de la part de gestionnaires ou commercialisateurs d'OPC correspondant à un pourcentage des frais de gestion, dont le taux peut varier en fonction de la catégorie d'actifs concernée, selon la répartition suivante :

Classification OPC	Fourchette de rétrocession perçue
Monétaires	40 – 50 %
Obligations	30 – 40 %
Diversifiés	40 – 50 %
Actions	40 – 50 %
Alternatifs	40 – 50 %
Gamme Richelieu Gestion* (toutes classifications confondues)	40 – 60 %

* Ensemble des OPC (OPCVM et FIA, Fonds d'Investissement Alternatifs, créés ou à créer) géré par Richelieu Gestion

Les commissions de gestion et de conseil sont prélevées deux fois par an à la fin de chaque semestre civil (en juin et en décembre) à terme échu. Elles sont calculées sur la base de la moyenne des valorisations du portefeuille des six derniers mois, arrêtées chaque dernier jour du mois, de décembre à mai, et de juin à novembre, et sont rapportées au nombre exact de jours du semestre civil concerné.

GESTION SOUS MANDAT & GESTION CONSEILLÉE

	Comptes titres	PEA
Commission de gestion ⁽¹⁾	1,20 %	1,20 %
Avec un minimum de	1000 €/an	225 €/an
Commission de conseil ⁽¹⁾	0,96 %	0,96 %
Avec un minimum de	1000 €/an	225 €/an
Droits de garde ⁽²⁾	0,30 %	0,30 %
Avec un minimum de	480 €/an	5 €/an

Nous consulter pour une tarification forfaitaire sous mandat.

Nous consulter pour une gestion conseillée 100 % en produits structurés.

Frais de transactions

(Hors commissions d'exécution et frais d'intermédiation)

Ordre de bourse actions	0,84 %	0,84 %
Avec un minimum de	25 €	NA
Ordre de bourse obligations	0,36 %	NA
Avec un minimum de	25 €	NA
Commission de souscription OPC actions ⁽³⁾	0,84 %	0,84 %
Avec un minimum de	25 €	NA
Commission de souscription OPC diversifiés ⁽³⁾	0,50 %	0,50 %
Avec un minimum de	25 €	NA
Commission de souscription OPC taux ⁽³⁾ (hors OPC monétaires ⁽⁴⁾)	0,36 %	NA
Avec un minimum de	25 €	NA
Commission de rachat OPC	NA	NA
Exercice des droits de souscription ou d'attribution		
≤ 100 €	3,60 €	3,60 €
> 100 € et ≤ 200 €	6 €	6 €
> 200 € et ≤ 500 €	9 €	9 €
> 500 €	12 €	12 €

⁽¹⁾ Prélèvement semestriel. Les minimums sont appliqués prorata temporis au nombre de jours réels sur le semestre.

⁽²⁾ Prélèvement semestriel. Les OPC de la gamme Richelieu Gestion ne sont pas soumis aux droits de garde.

⁽³⁾ Non soumis à la TVA.

⁽⁴⁾ Pour lesquels aucune commission n'est appliquée.

GESTION LIBRE

	Comptes titres	PEA/PEA-PME
Droits de garde ⁽¹⁾	0,60 %	0,40 %
Avec un minimum de	480 € / an	5 € / an
Frais de transactions (Hors commissions d'exécution et frais d'intermédiation)		
Ordre de bourse actions	0,96 %	0,96 %
Avec un minimum de	25 €	NA
Ordre de bourse obligations	0,60 %	NA
Avec un minimum de	25 €	NA
Commission de souscription OPC actions ⁽²⁾	1,20 %	1,20 %
Avec un minimum de	25 €	NA
Commission de souscription OPC diversifiés ⁽²⁾	0,80 %	0,80 %
Avec un minimum de	25 €	NA
Commission de souscription OPC taux ⁽²⁾ (hors OPC monétaires ⁽³⁾)	0,60 %	NA
Avec un minimum de	25 €	NA
Commission de rachat OPC	NA	NA
Exercice des droits de souscription ou d'attribution		
≤ 100 €	3,60 €	3,60 €
> 100 € et ≤ 200 €	6 €	6 €
> 200 € et ≤ 500 €	9 €	9 €
> 500 €	12 €	12 €

OPÉRATIONS ET SERVICES LIÉS AU COMPTE TITRES

Opération sur titres (OST)	
Païement de coupons, attribution/division d'actions	Gratuit ⁽⁴⁾

Services liés au compte titres

Clôture de compte titres	125 €
Frais de tenue de compte titres inactif (après 5 ans d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	125 € / an

Avis et états

Envoi d'avis d'opéré sur titres	Gratuit
Envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) annuel	Gratuit
Envoi de relevé IFI annuel	Gratuit

Frais spécifique aux résidents US

Facturation par compte ségrégué	Nous consulter
---------------------------------	-----------------------

⁽¹⁾ Prélèvement semestriel. Les OPC de la gamme Richelieu Gestion ne sont pas soumis aux droits de garde.

⁽²⁾ Non soumis à la TVA.

⁽³⁾ Pour lesquels aucune commission n'est appliquée.

⁽⁴⁾ Hors frais d'intermédiation.

Traitement des ordres de mouvement de titres non cotés **50 €**

Transfert interne de titres **Gratuit**

Transfert de titres vers un autre établissement

Titres déposés en France **21 € / ligne**

Titres déposés à l'étranger ⁽¹⁾ **72 € / ligne**

Minimum par compte **122 €**

Transfert d'un PEA / PEA-PME vers un autre établissement **Maximum 150 € / compte**

Transfert de titres **15 € / ligne**

Transfert de titres non cotés **50 € / ligne**

Mutation de forme (porteur ↔ nominatif) **72 € à l'unité**

Exercice des droits de vote (par Assemblée Générale) **5 €**

Demande de carte d'admission aux assemblées **Gratuit**

Service de récupération fiscale titres étrangers **360 € / formulaire**

Opération sur or ⁽²⁾ **2 % du montant brut**

CONSULTATION DU SERVICE PATRIMONIAL

Bilan patrimonial **Nous consulter**

Agenda financier et agenda patrimonial **Nous consulter**

Frais engagés à la demande du client pour une consultation externe auprès d'avocats, de fiscalistes, de notaires ou toute expertise. **À la charge du client**

⁽¹⁾ Hors frais de correspondant.

⁽²⁾ Par transaction, hors fiscalité, frais d'intermédiation et de conservation. Opération soumise à TVA, si applicable.

REPORTING FINANCIER PERSONNALISÉ

Trimestriel **1 000 € / an**

Mensuel **3 000 € / an**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Bilan assurance **Nous consulter**

Bilan prévoyance **Nous consulter**

Contrat d'assurance-vie et de capitalisation multi-supports **Nous consulter**

Contrat de prévoyance **Nous consulter**

RÉSOUTRE UN LITIGE

Banque Richelieu France s'efforce de fournir la meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. Afin de résoudre ces dysfonctionnements, trois niveaux de recours successifs vous sont proposés :

Votre banquier privé : votre premier interlocuteur

En premier lieu, nous vous invitons à contacter votre banquier privé afin de lui faire part de vos difficultés.

Le service clientèle

Si des difficultés persistent, vous pouvez transmettre votre demande par courrier à : Banque Richelieu France – Tenue de comptes – 1-3-5, rue Paul Cézanne – 75008 Paris.

En dernier recours, le médiateur

Si le désaccord persiste ou à défaut de réponse, vous disposez des voies de recours suivantes :

Pour les personnes physiques, en cas de différend concernant un service/produit bancaire ou d'assurance commercialisé par Banque Richelieu France, vous avez la possibilité de vous adresser gratuitement au médiateur que nous avons désigné : par voie postale à Monsieur le Médiateur – CS 151 – 75422 Paris Cedex 9 ou en déposant votre réclamation sur le site internet <http://lemediateur.fbf.fr> (onglet « accéder au formulaire »). En cas de différend concernant un service/produit financier, vous pouvez vous adresser gratuitement, soit au médiateur FBF dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus, soit au médiateur de l'Autorité des marchés financiers, par courrier postal à l'attention de Madame la Médiatrice - 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou par le formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF, <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation> (> Saisir le médiateur), votre choix étant définitif pour ce litige.

Pour les personnes morales (ou personnes physiques agissant à des fins entrant dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, libérale ou agricole, en tant qu'épargnant ou investisseur), en cas de différend concernant un service/produit financier, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers, par courrier postal à l'attention de Madame la Médiatrice - 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou par le formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF, <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation> (> Saisir le médiateur).

Les chartes de la médiation (FBF et AMF) sont disponibles sur simple demande et sur le site www.banquerichelieufrance.com.

Votre banquier privé se tient à votre disposition
pour toutes informations complémentaires.



PARIS	1-3-5, rue Paul Cézanne 75008 Paris +33 (0)1 42 89 00 00
LYON	Grand Hôtel-Dieu 1, place Pascalon 69002 Lyon +33 (0)4 72 41 60 00

www.banquerichelieufrance.com



www.myrichelieu.com



Mobilité Bancaire

Le « mandat de mobilité bancaire » permet aux particuliers de transférer leur compte de dépôt ou de paiement gratuitement et dans des conditions simplifiées. Banque Richelieu France s'occupe de recueillir toutes les informations utiles auprès de l'ancienne banque et réalise les diligences liées au changement de compte.

La brochure de la FBF relative à de la mobilité bancaire pour les particuliers est consultable sur le site www.banquerichelieufrance.com.

Banque Richelieu France • 1-3-5, rue Paul Cézanne • 75008 Paris • Tél. : +33 (0)1 42 89 00 00 • Fax : +33 (0)1 42 89 62 29 • banquerichelieufrance.com

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 118 700 000 € • 338 318 470 RCS Paris • Banque prestataire de services d'investissement
Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances • Intermédiaire en assurance
N° ORIAS 08 042 935 (www.orias.fr)

FILIALE DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE RICHELIEU